

## Indemnités suite à une rupture conventionnelle

Par Aurore, le 29/11/2012 à 16:26

Bonjour,

Je suis actuellement salariée au sein d'un cabinet de recrutement qui connaît des difficultés financières.

Nous ne sommes que deux au sein de la structure : mon employeur et moi même. Il souhaite mettre en place une rupture conventionnelle pour nous éviter un licenciement économique. D'après lui, il n'a pas à me verser d'indemnités. Je souhaiterai savoir s'il a raison et sinon à hauteur de combien a-t-il cette obligation?

Merci davance pour vos réponses Aurore